

VERDUN santé

11 vaccins obligatoires et des questions

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la vaccination contre 11 maladies est obligatoire. Qui est concerné ? À partir de quand ? Nous avons fait le point avec Karine Gautier, directrice de la crèche des Coccinelles à Verdun.

Le contexte : La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzin a souhaité rendre obligatoire 11 vaccins afin d'enrayer ces maladies infectieuses et de remédier à la baisse de la vaccination.

L'application : Cette obligation est effective depuis le 1^{er} janvier 2018, mais entrera réellement en vigueur un peu plus tard. « Les vérifications débiteront le 1^{er} juin, explique Karine Gautier, directrice de la crèche Les Coccinelles.

« La vaccination est un acte de prévention. » Karine Gautier directrice de la crèche des Coccinelles.

Les parents disposeront d'un délai de trois mois pour effectuer les vaccins. »

Qui est concerné ? « Tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. À la crèche, nous les accueillons à partir de dix semaines, les bébés qui nous seront confiés à partir du mois de mars entrent dans ce nouveau processus de vaccination. Nous devons vérifier les carnets de santé. » Il n'y aura pas d'effet rétroactif pour les autres enfants, soumis eux, aux trois vaccins obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite.

Quels seront les huit vaccins supplémentaires ? La coqueluche, Haemophilus influenzae de type B, l'hépatite B, le pneumocoque, le méningocoque C, la rougeole, les oreillons, la rubéole. « Nous observons à la crèche que bon nombre d'enfants étaient déjà vaccinés contre certains d'entre eux, sans qu'il y ait une obligation de le faire. Cela ne va donc pas changer grand-chose », indique Karine Gautier.

En pratique : « Pour le moment, tout n'est pas encore établi, notamment au niveau du suivi. Nous attendons de recevoir le nouveau calendrier vaccinal. De notre côté, à la crèche, nous menons



Karine Gautier, directrice de la crèche des Coccinelles à Verdun, tient un mémo sur les vaccins à destination des salariés de la structure. Photo ER

régulièrement des campagnes de sensibilisation sur la vaccination auprès de nos salariés. Nous avons réalisé un tableau avec le nom des vaccins, les dates, les âges... »

Les parents ont-ils des craintes ? « Pour le moment, non, con-

fié Karine Gautier. Les familles n'évoquent pas le sujet. Mais il est vrai qu'il existe une certaine inquiétude autour des vaccins. On a beaucoup entendu parler de l'hépatite B, certains parents ne souhaitent pas faire vacciner leur enfant contre cette maladie. » Ka-

rine Gautier insiste sur la nécessité de la vaccination, « grâce à ces campagnes, certaines maladies comme la polio, la diphtérie n'existent plus en France. Il faut rester vigilant et continuer les vaccinations ! »

Textes : Sandra NONNENBRUCK

11 VACCINS OBLIGATOIRES POUR LES NOUVEAU-NÉS : CE QU'ILS EN PENSENT



« Un protocole vaccinal connu »

Pierre-Yves, pharmacien à Verdun.

« Pour le moment, les clients ne se posent pas trop la question. Il faut dire que l'annonce des 11 vaccins obligatoires s'est déroulée en même temps que la hausse des carburants ! Elle est un peu passée inaperçue. Jusqu'alors trois vaccins étaient exigés, mais beaucoup de parents préféraient faire les six vaccins courants qui entraînent déjà dans le protocole vaccinal. La seule chose qui change vraiment, c'est le fait de les rendre obligatoires. »



« Peur des effets secondaires »

Marie, 20 ans, en congé maternité, de Belleville.

« Je suis totalement contre, car je trouve que cela fait beaucoup trop de vaccins. Je suis prête à accepter le strict minimum, c'est-à-dire les trois vaccins obligatoires connus, mais je n'en ferai pas plus. J'ai bien trop peur que ma fille Lyna, âgée d'un mois et demi, attrape une maladie comme la sclérose en plaques ou qu'elle soit malade à cause des effets secondaires. »



« La vaccination est importante »

Jean-Marc, 61 ans, retraité, de Boureuilles.

« Je suis pour l'obligation de ces onze vaccins. Je trouve qu'il est important de se faire vacciner. Je ne connais pas la liste exacte je l'avoue, mais à notre époque, les vaccins contre la poliomyélite, le BCG nous ont bien aidés. À un certain moment, plusieurs injections ont été abandonnées, et aujourd'hui le gouvernement a décidé de les rendre à nouveau obligatoires. C'est une bonne chose ! »



Photo ER

Questions à ?

Docteur Hanan Bitar Obeid
Pédiatre à Verdun

« Nous conseillons et informons les parents »

Depuis le 1^{er} janvier, ce ne sont plus 3 mais 11 vaccins qui sont désormais obligatoires. Êtes-vous favorable à cette disposition ?

Docteur Bitar : « Oui bien sûr. Si les parents ont bien respecté le protocole vaccinal existant, il n'y a pas de vaccin supplémentaire. Ce sont les mêmes vaccins. »

Quelles sont les injections à effectuer et à quel moment ?

Docteur Bitar : « À la fin du 2^e mois, nous procédons aux injections contre le pneumocoque, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'haemophilus influenzae B, l'hépatite B, puis aux rappels à la fin du 4^e mois et au 11^e mois. À un an, on procède au vaccin contre la rougeole, rubéole, oreillons. Le rappel intervient entre le 16^e et le 18^e mois. Au 13^e mois, il est question de faire le mé-

ningocoque C, en 1^{re} dose, ou en 2^e dose si elle a été faite au 5^e mois. Le BCG, contre la tuberculose, est conseillé, notamment dans les grandes villes, tout comme dans les zones peuplées, ou dans les zones endémiques à risques. »

Comprenez-vous les inquiétudes des parents ? Que leur dites-vous pour les rassurer ?

Docteur Bitar : « Certains parents sont mal informés et pensent que nous allons ajouter des vaccins, ce qui est faux. D'autres mauvaises informations circulent comme les liens entre le vaccin de l'hépatite B et la sclérose en plaques. Cela n'a jamais été prouvé scientifiquement. En tant que médecin, notre rôle est de conseiller, d'informer et surtout de responsabiliser les parents pour qu'ils protègent leur enfant. »